

## Les Mainteneurs ecclésiastiques sous la Révolution

### Première partie : Mgr de Cambon, l'abbé Grumet et Mgr Loménie de Brienne

Mes chers Confrères,

A la veille de la Révolution, le Recueil de notre Académie mentionnait six Mainteneurs ecclésiastiques, trois évêques, Mgr de Cambon, évêque de Mirepoix, Mgr Dillon, archevêque de Narbonne, Mgr Loménie de Brienne, archevêque de Sens, et trois abbés, l'abbé Magi, clerc du diocèse de Toulouse, l'abbé de Grumet, vicaire général du diocèse de Sens et l'abbé Saint Jean, prébendier de la cathédrale Sainte Etienne.

Seuls liens entre ces personnalités aussi diverses par leur caractère que par leur histoire, leur appartenance à notre Compagnie et leur état ecclésiastique. Mais, broyant notre Académie, comme elle a broyé l'Eglise de France, la Révolution les renvoya seuls, face à eux-mêmes et à leur destin.

J'évoquerai ce soir les figures de Mgr de Cambon, de Mgr de Brienne et de l'abbé Grumet, réservant pour une prochaine lecture la présentation de l'abbé Magi, de Mgr Dillon et l'abbé Saint Jean.

En quelques touches brèves, je commencerai par balayer, de 1790 à 1816, les grandes étapes de la vie et de la résurrection de ces deux antiques Institutions, l'Académie des Jeux Floraux et Eglise Catholique, institutions parfois reniées, parfois maintenues, parfois rejetées, parfois sauvées par ceux de nos confrères qui en ont été les membres. La lumière crue et souvent impitoyable jetée sur ces six histoires individuelles s'adoucira puis s'éteindra à fur et à mesure que, dans la tragédie ou dans la paix, prendra fin leur existence terrestre.

### Les Jeux Floraux et la Révolution

« Depuis qu'en 1356, les capitouls avaient fait détruire, pour la défense de la ville, le faubourg des Augustines, où disait-on, était situé le beau verger des Troubadours, l'Académie disposait au Capitole d'une salle pour ses séances

Commentaire [u1]:

ordinaires, d'une autre pour ses archives ; et pour ses séances publiques, de l'usage d'abord du grand consistoire, et ensuite de la galerie des Illustres ». « Les lettres patentes de 1694 et l'Edit de 1773 confirmaient aux mainteneurs la disposition de ces salles et l'obligation faite aux capitouls de les meubler et de les entretenir ». <sup>1</sup>

L'année 1789 fut la dernière du XVIII<sup>e</sup> siècle à s'être déroulée, tant pour les réunions des mainteneurs, que pour la Fête des Fleurs, dans la fidélité aux usages et traditions de notre Compagnie.

Mais, dès 1790, les officiers municipaux succédant aux capitouls n'acceptèrent de s'acquitter de leur obligation de prendre en charge les préparatifs et frais du 3 mai qu'à condition de présider eux-mêmes les séances publiques de l'Académie. Notre Compagnie s'y refusa et célébra à ses frais la fête des Fleurs. Réservant l'Eglantine, elle ne distribua que 4 prix, et vaqua à ses exercices ordinaires dans ses locaux jusqu'à la fin de l'année académique.

Quant au mois de janvier 1791, elle voulut se réunir au Capitole et y reprendre ses travaux, elle trouva porte close, toutes les issues de ses salons lui étant interdits. Elle s'assembla alors au domicile du Secrétaire Perpétuel, M. Castilhon, et décidant de maintenir les Jeux dans un lieu autre, délibéra de recevoir les ouvrages qui seraient présentés au Concours et, selon la coutume, nomma ses officiers. Elle avait dans son coffre, de quoi fournir aux frais de la Fête. Mais celui-ci était conservé dans le bureau du Trésorier de la ville et il ne fut pas possible au dispensateur de s'en approcher.

Le 16 avril 1791, délibération fut donc prise que, faute de locaux comme d'argent, l'Académie se trouvait dans l'obligation d'interrompre ses travaux jusqu'à nouvel ordre. Avant de se séparer, elle procéda au tirage au sort de la place de modérateur pour le trimestre d'avril. Celle-ci échut à l'abbé Saint Jean.

Les livres, registres, papiers, tableaux, bustes, meubles et fleurs de l'Académie furent alors détruits ou enlevés.

Cette dispersion des objets et des personnes dura 15 ans jusqu'à ce jour du 9 février 1806 où M. Jamme, l'un des anciens mainteneurs, réunit chez lui sept de ses confrères se trouvant à Toulouse. L'abbé St Jean, modérateur depuis le 16 avril 1791 présida l'Assemblée. Avec l'appui de M. Picot de Lapeyrouse, mainteneur né en sa qualité de maire en exercice, il fut décidé de rétablir la Fête des Fleurs à la salle des Illustres, et ce, dès cette année 1806. En raison des

---

<sup>1</sup> Avertissement de l'Histoire de l'Académie par M. Poitevain-Peitavi

décès intervenus entre temps, 23 sièges furent déclarés vacants, dont ceux de quatre de nos ecclésiastiques, les évêques de Cambon et de Brienne et les abbés Magi et de Grumet. Seuls survivaient, Mgr Dillon, en exil à Londres, et l'abbé Saint Jean, le modérateur, président de séance. Dans l'impossibilité de remplir tout de suite les places vacantes, on délibéra d'y pourvoir successivement et peu à peu.

Il semble qu'aucune mention ne fut faite, ni ce jour-là, ni plus tard, des deux sièges occupés par Mailhe et Barrère, tous deux anciens conventionnels et régicides. Amnistiés par Louis XVIII, à son retour d'exil, ces derniers, ayant, aux Cent Jours, rallié Napoléon, furent condamnés au bannissement et trouvèrent refuge à Bruxelles. Par une disposition inventée pour la circonstance et absente de nos statuts, l'Académie déclara en 1816 ces deux derniers sièges vacants pour « indignité des titulaires ».

A cette date, la page de la Révolution française était désormais tournée pour notre Compagnie où l'abbé Saint-Jean restait seul survivant des six ecclésiastiques de 1789.

Louis XVIII ayant au même moment obtenu la démission (à l'exception de celle de Mgr de Thémis) de la petite poignée d'évêques refusant le Concordat de Napoléon, la douloureuse page du schisme constitutionnel se trouva elle aussi close

Chacun de nos mainteneurs ecclésiastiques, évoqué à tour de rôle, par la place qu'il y aura tenue, nous fera entrer dans ces 25 années de crise traversées aussi bien par notre Académie que par l'Eglise de France.

## Mgr de Cambon, évêque de Mirepoix et la suppression des sièges épiscopaux.



2

Né en 1716 à Toulouse, issu d'une grande famille de parlementaires, François-Tristan de Cambon, revint dans sa ville natale après des premières études à Paris. Il n'était encore qu'un jeune Conseiller-Clerc et sous-diacre de 22 ans quand notre Académie le reçut comme un de ses Mainteneurs au 22<sup>e</sup> Fauteuil ! Il aimera à répéter, dira-t-on dans son Eloge, que « n'ayant eu à offrir à l'Académie que des espérances, quand on l'y reçut à l'âge de 22 ans, il s'était appliqué à payer cette dette avec la même attention qu'il donnait à ses premiers devoirs ».

Respectant cette promesse, il fut effectivement assidu dans nos travaux. Notre Compagnie bénéficia ainsi aussi longtemps qu'il resta à Toulouse, de « sa grande politesse, du piquant de ses réparties, de

---

<sup>2</sup> Ce portrait se trouve dans la sacristie de la cathédrale de Mirepoix. Photo prise grâce à l'amabilité de M. l'abbé Naït-Saadi, curé de la paroisse.

sa gaité et de sa conversation nourrie des grands auteurs d'Horace à Boileau ».<sup>3</sup>

Après le Parlement et l'Académie, ce fut l'archevêque de Toulouse, Mgr de La Roche Aymon, qui s'attacha ce brillant esprit. Il en fit son grand vicaire alors qu'il n'avait pas 40 ans.

En 1758, l'abbé de Cambon fut nommé évêque de Mirepoix au décès de Mgr de Champflour « le plus pieux, le plus charitable des évêques de France mais aussi le plus négligé dans les affaires temporelles de son diocèse »<sup>4</sup>.

Mgr de Cambon surprit par la rapidité avec laquelle il prit la mesure des besoins de son diocèse, dressa des plans d'amélioration, et anima l'activité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture par la création de chemins et de ponts et le triplement des courriers.

Mais plus encore que de remplir avec succès les devoirs de son administration, l'évêque de Mirepoix se montra soucieux de sa mission spirituelle. Les témoignages sur la délicatesse de sa miséricorde et son amour des pauvres pourraient remplir cette lecture. Je me contenterai de vous rapporter celui trouvé dans son Eloge de 1807 : « en 1782, il était à Aix pour un important procès devant être jugé le surlendemain. Une lettre arrive et lui apprend qu'une épidémie ravage son diocèse. Il part sur le champ et ne s'arrête qu'à Montpellier pour emmener avec lui M. Fouquet, le meilleur médecin de cette ville célèbre dans les fastes de la médecine. Il arrive à Mirepoix et visite avec lui tous les malades. Le danger était tout entier dans le régime qu'on observait. M. Fouquet s'en aperçoit, et d'un mot, il y remédie. *Levez-vous, et marchez*, dit-il aux malades qu'il aborde ; et ces moribonds, aussi étonnés que le paralytique de l'Évangile, obéissent, et ne savent si c'est à la présence de leur évêque, ou à la parole du médecin, qu'ils doivent le

---

<sup>3</sup> Eloge de M. de Cambon par M. Poitevin-Peitavi

<sup>4</sup> idem

miracle de leur guérison. Mgr de Cambon et le sauveur qu'il amenait, visitent avec le même empressement tous les lieux du diocèse où l'épidémie s'est manifestée. On n'y meurt plus ; et cette maladie que l'on comparait à la peste, par la promptitude de ses effets, n'est plus qu'une légère et très légère incommodité.

Il n'en était pas de même à Toulouse. Les funérailles s'y multipliaient d'une manière effrayante. En moins de douze jours la suette moissonna plus de mille personnes. Mgr de Cambon n'oublie pas que Toulouse est sa patrie. Il obtient de M. Fouquet qu'il vienne la sauver aussi, et il l'amène avec lui. A sa voix, les médecins toulousains reconnaissent qu'ils ont été égarés et cette parole de salut que la ville de Mirepoix avait entendue la première, se répandant avec la vitesse de l'éclair, dans tous les quartiers de Toulouse et dans les campagnes voisines, éteignit cette cause de mort, qui sans le zèle actif de Mgr de Cambon, aurait vraisemblablement dépeuplé le Haut-Languedoc et la Guyenne »<sup>5</sup>

Mais voilà que huit ans plus tard, le 12 juillet 1790, le vote par l'Assemblée constituante de la Constitution Civile du Clergé décide de priver le troupeau de son pasteur et le pasteur de son troupeau. Ne laissant subsister qu'un évêché par département nouvellement créé, la loi nouvelle supprima 50 sièges épiscopaux, dont celui de Mirepoix. Mgr de Cambon vit ainsi son diocèse démantelé au profit de l'Ariège, de l'Aude et de la Haute-Garonne.

Le vieil et saint évêque refuse avec la plus grande fermeté cet empiètement de l'Etat sur les droits et libertés de l'Eglise. Par ordonnance adressée les 1<sup>er</sup> et 8 juin 1791 à son clergé, le prélat dénonce le droit que s'est adjugée la puissance séculière d'ôter ou de créer des sièges épiscopaux aussi « si lesdits sieurs Besaucèle, Sermet et Pons, (respectivement évêques constitutionnels de Carcassonne, Toulouse et Pamiers) s'immisçaient dans le gouvernement de notre

---

<sup>5</sup> Op.cité

diocèse, nous les déclarons dès lors schismatiques, intrus et usurpateurs de la juridiction spirituelle, et comme tels soumis aux peines canoniques ».

N'abandonnant qu'au dernier moment un diocèse qu'il dirigeait depuis 23 ans et lorsqu'on allait atteindre à sa liberté, Mgr de Cambon, s'échappa et vint dans sa famille, se réfugier à Toulouse qui pouvait encore être regardée comme une terre d'asile. Refusant de se soumettre à une opération douloureuse qui aurait pu ajouter quelques années de plus à sa vieillesse, l'évêque de Mirepoix termina sa vie dans d'affreuses souffrances. Pour échapper à l'évêque constitutionnel de la Haute-Garonne, que, cinq mois plus tôt, il avait déclaré « schismatique, intrus et usurpateur », il demanda à être mis en terre dans la plus grande discrétion, sans cérémonial ni épitaphe.

Mais ces funérailles clandestines n'échappèrent pas à Sermet. L'évêque vivant l'avait repoussé avec horreur, il va se venger sur le cadavre de l'évêque mort : au grand scandale de la famille, mitre en tête, il fit déterrer et ouvrir le cercueil de l'évêque de Mirepoix pour s'assurer de la présence et de l'identité du corps et avec ses acolytes organisa dans la cathédrale Saint Etienne une parodie de cérémonie qui, à Toulouse comme ailleurs, contribua à vider dans le futur le clergé constitutionnel de ses derniers fidèles.

## L'abbé de Grumet, le prêtre « jureur », victime de la Terreur

Issu d'une famille bourgeoise de notables de Saint-Rambert en Bugey, dans la Bresse, Jean-Marie Grumet, naquit le 1<sup>er</sup> avril 1743, dernier de huit enfants. « Destiné tout jeune à la vie religieuse et comme un de ses frères, il entra dans l'ordre de Cluny. A peine eut-il prononcé ses vœux qu'il fut envoyé à Paris pour ses études de philosophie et de théologie. Il s'y montra si brillant que la Sorbonne qui n'admettait aucun religieux dans son sein fit une exception pour lui et lui ouvrit ses portes. Son rang de sortie, le premier, le fit remarquer par Mgr de Brienne, à l'affût de jeunes talents pour enseigner dans ses séminaires. »<sup>6</sup>

D'après la tradition rapportée par un érudit local, « ... son esprit était délicat, enjoué, plus enclin aux études littéraires qu'aux dissertations théologiques. Muni de son diplôme, il fit son entrée dans le grand monde où il obtint, tout d'abord, un succès remarquable. A un bel air de figure, à une stature élevée, il joignait une exquise politesse et des manières distinguées; sa conversation était d'un charme infini. Ce type d'homme aimable paraît s'effacer de notre temps où à la conversation a succédé la discussion; aujourd'hui on porte trop peu dans le monde l'humeur agréable et courtoise qui distinguait nos pères : l'ancienne amabilité française, proverbiale en Europe, se modifie et se perd. L'abbé Grumet était un modèle de cette amabilité, sans être frivole... »<sup>7</sup>

Alors que le roi avait donné à l'abbé de Grumet le bénéfice de l'abbaye régulière de Saint Martin du Canigou, Mgr de Brienne, présidait la Commission chargée de supprimer les couvents et abbayes trop petits pour pouvoir observer les règles de leurs ordres

---

<sup>6</sup> Eloge de M. Poitevin-Peitavi

<sup>7</sup> Biographies du Bugey: l'abbé Grumet (par M. Guillemot, avocat à Bourg)



et dont les revenus étaient jugés excessifs par rapport au nombre de leurs moines et moniales.

La suppression de l'abbaye catalane figurait dans les projets de la commission. Pour aller plus vite on demanda au pape qui l'accorda la sécularisation des moines. Ce nouveau statut de prêtre séculier permit à Mgr de Brienne de faire venir l'abbé de Grumet auprès de lui, comme chanoine d'abord puis ensuite comme l'un de ses principaux Vicaires Généraux. L'archevêque se serait déchargé sur lui de l'administration de son diocèse lors de ses fréquentes absences. Il permit aussi à notre Compagnie d'en faire un de ses Mainteneurs ce qu'elle n'aurait pu faire s'il était resté lié par des vœux monastiques, nos statuts d'alors ne « connaissant pas d'autres dépendances que celle de l'ordre civil » !

C'est ainsi que le 28 juillet 1782, l'Académie recevait à son 11<sup>ème</sup> fauteuil, ce jeune ecclésiastique de 39 ans. Dans sa « Réponse au Remerciement » du nouveau Mainteneur, l'abbé Jammes, Modérateur évoqua la chaude recommandation, dont le nouvel élu avait bénéficié de la part de son archevêque.

Permettez-moi, avant d'aller plus loin, de vous lire un passage de ce Remerciement, dont nous pouvons tous tirer profit : « vous vous êtes engagé à la culture des Lettres en contractant l'obligation d'apporter dans le sein de l'Académie les fruits que vous en recueillerez. Elle a désormais un droit acquis sur vos loisirs, elle compte sur votre assiduité à ses séances et sur votre zèle pour tout ce qui aura trait à sa gloire et à ses véritables intérêts. Que les fonctions importantes que vous exercez ne vous fournissent point un prétexte pour négliger les travaux académiques. Plus ces fonctions sont augustes et pénibles, plus vous aurez besoin de délassement et c'est dans le sein des belles lettres, que l'âme flétrie par le dégoût ou épuisée par le travail, se rafraîchit, se relève et prend de nouvelles forces et une nouvelle fécondité... ».

Pour le plus grand bonheur de ses confrères, comme nous le rapporte M. Poitevin-Peitavi dans l'Eloge qu'il en fit le 8 août 1806, l'abbé de Grumet respecta fidèlement ces recommandations : « Les concours des Jeux Floraux n'eurent jamais un meilleur juge. Là où il était, il n'y avait point de critique vague. Ce que souvent on croit ne pouvoir que sentir, il parvenait à le définir et à rendre évidents les motifs d'exclusion ou de préférence ».

Hélas, cet homme raisonnable, cet homme d'esprit, cet homme éclairé qui avait l'habitude, l'amour et le besoin du travail, et qui plus qu'un autre connaissait le prix de l'amitié fut très vite arraché à la société choisie que constituait notre Compagnie : Mgr de Brienne quittant l'archevêché de Toulouse pour celui de Sens emmena avec lui son protégé dont il fit un des Vicaires Généraux de son nouveau diocèse.

Entraîné par son évêque, l'abbé de Grumet, comme la quasi-totalité du clergé de l'Yonne prêta serment à la Constitution Civile du Clergé. Pour des raisons que nous espérons découvrir dans des travaux ultérieurs, notre abbé, peu de temps après sa prestation de serment, quitta le diocèse et son protecteur de toujours pour se retirer à la campagne à Saint Rambert, son pays d'origine. Y vivant dans la solitude, il espérait faire oublier ainsi son rapide abandon de l'Eglise Constitutionnelle.

Dans un de ses poèmes, « La Fortune », cet amoureux d'Horace décrit son bonheur de vivre là où il est :

Dans ce vallon, où tout rit à la vue,  
Un clos fécond de modique étendue,  
Une maison rustique à mi- coteau,  
  
Sur le penchant un jardin, un ruisseau,  
Quelques bosquets, une vigne en treillage,  
Autour de toi, celliers, château, village,

Là tes amis, ici la parenté,  
Dans ton réduit, le repos, la santé.  
Tu l'as trouvé, cet asile champêtre  
Au sein des monts où le ciel t'a fait naître;  
Apprends enfin à sentir ton bonheur,  
Rentres en toi, reconnais ton erreur.  
En vains désirs tu consumes ta vie;  
L'ambition peut-elle être assouvie ?  
Que cherches-tu? Pourquoi te tourmenter!  
Quel est le terme où tu veux t'arrêter?  
Vois les pareils dans la même carrière;  
Combien d'entre eux sont restés en arrière!  
D'autres ont en des lots plus séduisants;  
Mais les devoirs, mais les soucis cuisants,  
Et l'étiquette, et l'envie et la haine  
Font payer cher cette grandeur si vaine.<sup>8</sup>

Mais ses concitoyens auxquels il ne pouvait cacher ni son existence, ni ses qualités personnelles, ni son mérite, l'élisent à la tête du Département de l'Ain dont il devient un des 8 Directeurs.

Là, il tenta de défendre une position juste et équitable face à l'arbitraire et au despotisme des Commissaires de la Convention. Reconnaisant l'inutilité de la lutte contre la Terreur et ses Montagnards, il donna sa démission le 31 août 1793. Le 3 septembre, celle-ci, considérée comme un abandon de poste face à l'ennemi fut refusée par les conventionnels Dubois-Grancé et Gauthier. Le même jour deux autres conventionnels, Bassal et Bernard, en mission dans

---

<sup>8</sup> Poème « La Fortune » rapporté par M. Guillemot

l'Ain, le Jura et la Côte d'or pour épurer les autorités le révoque ainsi que trois autres administrateurs du département.

Quelques semaines après, il est arrêté et incarcéré. Comme son ancien évêque, croyant sauver sa vie, de sa prison l'abbé Grumet fait acte de renonciation à la prêtrise. Mais il est trop tard. Le 12 février il est désigné avec 17 suspects pour comparaître devant le Comité Révolutionnaire de Lyon. Le lendemain, il était condamné à mort et guillotiné sur la place des Terreaux.

Ce délicieux et spirituel confrère fut ainsi le premier des nôtres à mourir victime de la Terreur.

## **Mgr de Brienne, archevêque de Sens, la prestation de serment et l'Eglise constitutionnelle**



### **La montée vers la fortune et la gloire**

Né à Paris en 1727, Etienne-Charles de Loménie de Brienne, était issu d'une famille d'ancienne noblesse originaire du Limousin et autrefois illustre. Elle avait fourni des Secrétaire d'Etat sous Henri III et Henri IV, Louis XIII et Louis XIV mais était présentement complètement ruinée. Le fossé entre la situation misérable de sa famille et sa gloire passée était insupportable au jeune Loménie. Il appliquera désormais son immense ambition à le combler. De l'ancienne forteresse de Brienne, il ne subsistait plus qu'un donjon et un pavillon délabré. L'abbé Morellet raconta dans ses Mémoires qu'étant allé à Brienne avec son condisciple et ami, ils logèrent dans l'ancien château : « Le lendemain de leur arrivée, lorsque il voulut se lever, il fallut qu'il attendit qu'on lui trouvât des souliers, il n'en avait

plus qu'un, l'autre avait été mangé par les rats ». <sup>9</sup> « Il fallait que sa confiance fut bien grande, ajoute l'abbé Morellet, car il était encore en Sorbonne, qu'il traçait le plan d'un château royal ! ...Et le futur château de Brienne, dont la construction a coûté deux millions, a été bâti sur les plans du cardinal lorsqu'il n'était que l'abbé de Loménie.<sup>10</sup> ». Destiné tout jeune à l'état ecclésiastique, l'abbé de Brienne aurait, d'après la duchesse d'Abrantès, été admis au fameux séminaire dit des « 33 ». Cette institution admettait dans son sein 33 enfants seulement, tous capables d'être promus au Sacerdoce, et, « tellement pauvres qu'ils ne puissent subsister ailleurs »<sup>11</sup>. On imagine l'humiliation du jeune Loménie, dont la misère familiale était ainsi étalée au grand jour.<sup>12</sup> Son frère aîné, mort à la guerre, devenu chef de famille, il aurait pu quitter une carrière ecclésiastique, dans laquelle il n'était pas encore engagé d'une manière irréversible. Il s'y maintint considérant, la suite l'a montré, qu'il lui serait plus facile par cette voie de reconstituer les finances familiales en accédant aux plus hautes dignités de l'Eglise « un abbé de condition, appelé aux bénéfices et à l'épiscopat se tenait pour assuré de payer ses dettes par son mariage avec une Eglise bien dotée » <sup>13</sup>. Il céda donc à son frère cadet, le futur ministre de la Guerre, son droit d'aînesse. A la Sorbonne, l'abbé Morellet « le montre pensant à devenir Ministre alors qu'il n'était qu'écolier » et « étudiant la théologie pour être évêque et le Cardinal de Retz pour être homme d'Etat »<sup>14</sup>. Dans ce prestigieux établissement il eut comme condisciples trois personnalités déterminantes pour la suite de sa carrière : l'abbé Morellet, ami fidèle et de toujours, homme des Lumières, familier de Diderot et de d'Alembert, auteur de six articles de l'Encyclopédie ;

---

<sup>9</sup> Duchesse d'Abrantes. Histoire des Salons.

<sup>10</sup> Idem

<sup>11</sup> Piganiol de la Force. Description de Paris, Versailles, etc 1742

<sup>12</sup> Cette information doit être confirmée d'autres auteurs n'évoquant que le collège d'Harcourt. Il pourrait ne pas y avoir d'incompatibilité entre les deux versions : les séminaristes, comme c'est le cas pour l'abbé Morellet, auraient été pensionnaires au « 33 » tout en suivant les cours au collège de Navarre. Les deux établissements, situés tous les deux sur la montagne Sainte-Geneviève étaient proches l'un de l'autre.

<sup>13</sup> Abbé Morelet. Mémoires sur le XVIII<sup>e</sup> siècle et la Révolution

<sup>14</sup> idem

Turgot, alors destiné à une carrière ecclésiastique avec lequel il partagea une passion commune pour les questions d'économie publique, de conduite du gouvernement et de tolérance civile et religieuse ; l'abbé de Vermond enfin qui, recommandé par Brienne auprès de Choiseul comme instituteur de la jeune Marie-Antoinette à Vienne, acquit rapidement une grande influence sur celle qui, devenue Reine, le prit comme Lecteur. Il eut avec elle des entretiens quotidiens et put ainsi tisser entre son ami Brienne et la Souveraine ces liens exceptionnels qui ne se rompirent qu'à leurs morts.

Couronnée par un Doctorat en Théologie<sup>15</sup>, ses études à la Sorbonne furent si brillantes qu'il fut élu par ses condisciples, en sa qualité de major de promotion, « prier » de son année. L'année précédente, il avait été précédé dans cette dignité par son ami Turgot. Le « Prier » présidait aux assemblées de la société, à la lecture de l'Écriture Sainte, à la session des « Sorbonniques » et prononçait aux séances d'ouverture et de clôture deux harangues solennelles.

Agés l'un et l'autre de 27 ans, Turgot et lui rédigèrent en 1754, un « petit ouvrage, demeuré inconnu et qu'on ne distribua que sous le manteau, un ecclésiastique qui voulait être évêque étant bien forcé en ce genre d'être sage avec sobriété »<sup>16</sup>.

Cet opuscule a pour titre :

*Le conciliateur ou lettres d'un ecclésiastique à un Magistrat sur les affaires présentes*

Je ne regrette pas d'avoir retrouvé cette brochure de cinquante et quelques pages tant elle énonce avec netteté, précision et solidité les principes de tolérance auxquels, malgré les incohérences de sa vie, Brienne restera fidèle. On les retrouvera gravés dans le marbre de l'Édit de Tolérance édicté, 23 ans plus tard, sous son ministère.

---

<sup>15</sup> Il soutint sa thèse, le 30 octobre 1751 et fut fait docteur, le 8 mars 1752.

<sup>16</sup> Abbé Morellet op. cité

De quelles « affaires présentes » s’agissaient-ils, ces années-là : d’un côté le Parlement de Paris s’opposait à l’archevêque de la ville, Mgr de Beaumont, dans sa lutte contre les jansénistes : pour les forcer à accepter la bulle *Unigenitus* qui condamnait leurs doctrines, il avait ordonné aux prêtres de son diocèse de refuser l'absolution à ceux qui n’en reconnaîtraient pas l’autorité et de refuser les obsèques religieuses à ceux qui se seraient confessés à un prêtre janséniste.

De l’autre, les protestants du Languedoc demandaient en vain à redevenir citoyens à part entière en obtenant la liberté de leur culte et l’accès à l’état civil.

Dans leur ouvrage, Brienne et Turgot, distinguent, la tolérance « civile » de la tolérance « ecclésiastique ». En vertu de cette dernière, chaque culte doit rester libre de ses règles de fonctionnement et l’immiscion du Parlement dans les relations entre Mgr de Beaumont et ses ouailles doit être condamnée.

En revanche la tolérance civile doit permettre à chacune des opinions religieuses d’enseigner paisiblement ses dogmes, de pratiquer son culte, d’être admises dans la magistrature et autres emplois ; en un mot, ne « mettre aucune différence entre un janséniste, un luthérien, un calviniste, un juif même et un catholique pour tous les avantages et devoirs et charges et effets purement civils de la société. <sup>17</sup>

Son long séjour à la Sorbonne achevé, Brienne entra dans la carrière en obtenant les lettres de vicaire-général de l’archevêque de Rouen.

Les dots enviées de l’Eglise ne tardèrent pas pleuvoir sur celui qui, le 11 janvier 1761, à l’âge de 33 ans, devint évêque de Condom et trois plus tard, le 2 février 1763, archevêque de Toulouse. Sept bonnes et grasses commandes affluèrent sur celui qui avait mérité le titre « d’anti-moine » pour le nombre de couvents et abbayes qu’il fit

---

<sup>17</sup> Abbé Morellet op. cité



fermer en sa qualité de rapporteur de la Commission des réguliers<sup>18</sup> où il était entré en 1766 avec son ami Turgot.

A son arrivée à Toulouse, il avait reçu la visite d'une Commission de notre Académie au nom de laquelle, l'abbé Forest lui adressa un compliment de bienvenue. Dix-huit mois plus tard, il fut élu à l'unanimité des voix au 37<sup>ème</sup> fauteuil. Il avait 38 ans. « L'administration de son important diocèse ne lui permit pas de suivre nos travaux et d'apporter son concours littéraire à notre Compagnie »<sup>19</sup>. Sa seule intervention notable, curieuse chez cet adepte des Lumières et ami de d'Alembert, fut de s'opposer, au nom du roi, à la mise en concours par l'Académie d'un éloge de Pierre Bayle, « homme incrédule et irréligieux » dont le « discours contenait plusieurs choses au moins suspectes ». C'était, « en quelque sorte, élever un trophée à l'irréligion ». L'Académie ne tint pas compte de cette lettre.<sup>20</sup> Dans le même esprit, à l'Assemblée Générale du Clergé de 1770, l'abbé de Véri en porte témoignage, l'archevêque s'élève contre les « mauvais livres »<sup>21</sup>. Il y donna un « Mandement sur les dangers de l'incrédulité », condamnant l'ouvrage de l'abbé toulousain, Joseph Audras, « Histoire Générale à l'usage des collègues, d'après l'Essai sur l'Histoire Générale de Voltaire ». Rendu furieux par ce qu'il considérait comme une trahison de leur ami commun, Voltaire le traite de « déclamateur, de persécuteur et d'assassin » dans une lettre à d'Alembert. Celui prend la défense de l'archevêque : « Mgr de Brienne a résisté pendant un an aux clameurs du Parlement, des Evêques et de l'Assemblée du clergé, à la fin on lui a forcé la main... Nous avons en lui un très bon confrère qui sera certainement utile aux lettres et à la philosophie pourvu que la

---

<sup>18</sup> Abbé commendataire du Mont-Saint-Michel ; abbé commendataire de Froidmont ; abbé commendataire de Moissac ; abbé commendataire de Saint-Wandrille ; abbé commendataire de Moreilles ; abbé commendataire de Saint-Ouen de Rouen ; abbé commendataire de Saint-Pierre de Corbie

<sup>19</sup> Eloge de l'abbé Jamme du 13 juillet 1808

<sup>20</sup> Duboule. Histoire des Jeux Floraux

<sup>21</sup> Abbé de Véri. Journal T 1 p. 357

philosophie ne lui lie pas la main par un excès de licence l'obligeant à agir contre son gré »<sup>22</sup>

Entre temps, Voltaire avait appris que l'Académie française avait admis dans ses rangs celui que dans une lettre à d'Alembert il dit passer « pour une bête de votre façon, très bien disciplinée par vous ». <sup>23</sup>

Revenons à Toulouse où, la qualité de l'administration temporelle de son diocèse fut unanimement reconnue, même s'il laissa plus, « faire » par les hommes distingués et érudits dont il s'entoura qu'il ne « fit lui-même » : « assainissement de Toulouse, ouverture de nouvelles voies de communication, construction de quais endiguant la Garonne, établissement d'une chaire et d'un cabinet de physique expérimentale et de chimie, fondation du Muséum littéraire. Il contribua par la nomination de maîtres de qualité à améliorer l'enseignement du Collège royal et enrichit de six mille volumes la bibliothèque de l'abbé d'Héliot ». <sup>24</sup>

Mais contrairement à l'image reçue, il ne négligea pas ses responsabilités spirituelles. C'est ainsi qu'il ouvrit à Toulouse le premier petit séminaire, réforma le bréviaire diocésain et lança un important synode qui entre autres contribua à améliorer les conditions de vie matérielle des vicaires et influença les diocèses voisins. Il fit ouvrir un cours gratuit pour l'instruction des sages-femmes et augmenta la participation du diocèse au financement de l'Hôtel-Dieu Son dévouement pour les pauvres se manifesta lors de l'épizootie bovine de 1774 où, avec les biens du diocèse et ses propres deniers, il contribua à l'indemnisation des victimes. Au cours du synode de 1782, il demanda à ses curés « d'avoir un soin particulier pour les pauvres de leur paroisse : ils les aideront autant qu'ils le pourront de leurs propres revenus ; ils engageront les riches

---

<sup>22</sup> Voltaire. Edition 1828 T 75 Lettres des 23 novembre et 21 décembre 1770

<sup>23</sup> Idem. Lettres des 11 et 30 juin 1770

<sup>24</sup> Duboule. Op cité

à leur faire part de leur superflu ; ils useront d'une honnête et saine industrie pour leur procurer les secours qui leur manquent ; ils auront surtout égard aux vieillards, aux veuves, aux orphelins, aux malades, à tous ceux qui manquent des forces nécessaires pour pourvoir à leur subsistance ».

La qualité de la direction spirituelle de ses prêtres est un aspect peu connu de la personnalité de Mgr de Brienne. Il nous est révélé par l'abbé du Bourg, âme de l'Eglise réfractaire de Toulouse pendant dix ans et donc peu suspect de complaisance envers son ancien évêque. Devenu plus tard, évêque de Limoges, l'abbé du Bourg se souvenait de ses débuts à Toulouse. Il avait été remarqué par Mgr de Brienne, ami de sa famille, qui « admirait les vertus de son tout jeune chanoine et les considérait comme un bonheur pour son chapitre et un titre de respectabilité pour son administration diocésaine. L'abbé du Bourg va vers lui avec une simplicité filiale, une confiance bien méritoire dans le cas présent ; lui ouvre son âme, lui demande ses conseils ou ses instructions pour sa propre conduite et pour les œuvres auxquelles il se dévoue. L'archevêque qui ne peut se défendre d'un sentiment de confuse surprise en face du rôle qu'il a à remplir, cherche dans ses souvenirs théologiques les moyens de répondre le moins mal possible à la confiance témoignée. Dieu récompense la foi de son serviteur, en lui faisant retirer, soit pour son âme, soit pour ses œuvres, des avantages réels de cette direction, en apparence si peu compétente ... »<sup>25</sup>

Mais voilà le moment venu pour Brienne de franchir une première étape vers le Ministère et la réalisation de son rêve d'écolier : il est nommé, en sa qualité d'archevêque de Toulouse, à la Chambre des Notables convoquée par le roi le 29 décembre 1786. Louis XVI tenait à recueillir l'avis de cette Assemblée de 147 membres sur la réforme fiscale préconisée par Calonne. Le Contrôleur Général des Finances, nouvellement nommé, avait repris certaines des propositions non

---

<sup>25</sup> Dom du Bourg. Mgr du Bourg, évêque de Limoges 1751-1822 Paris Perrin 1907

abouties de Turgot, la principale étant d'instaurer l'égalité fiscale dans le Royaume par l'introduction de la « subvention territoriale », un impôt foncier payé par tous sans exception. Il n'est pas étonnant que cette Assemblée constituée de privilégiés, premiers visés par la réforme, lui ait opposé une force de résistance telle que Calonne, n'aboutit à rien. Odieusement calomnié, rejeté par les six des sept Bureaux que constituait l'Assemblée, honni par le clergé, détesté par la reine, il fut brutalement limogé et remplacé, le 8 avril 1787 par Brienne qui avait pris la tête de son opposition. Appuyé par Marie-Antoinette<sup>26</sup>, élu par les Notables à la présidence de leur Assemblée, le nouveau Contrôleur Général s'aperçut vite que sa popularité n'était nullement une adhésion à sa personne et à sa politique mais qu'on ne s'était allié à lui que pour faire tomber son prédécesseur. Les caisses de l'Etat étant vides, les expédients de Necker et de Calonne ne suffisaient plus à retarder le moment de la faillite. « Il fallait, ou des impôts, et le Parlement s'y opposait ; ou des emprunts, et le crédit était épuisé ; ou des sacrifices de la part des privilégiés, et ils ne voulaient pas en faire ». Disciple de son ami, le libéral Turgot, il en reprit, comme Calonne d'ailleurs, les principales propositions : libéralisation du commerce des grains, création d'assemblées provinciales décentralisées, suppression et rachat des corvées, impôt foncier général, instauration d'un droit de timbre.

Avec l'appui du roi, Brienne, devenu Premier Ministre le 1<sup>er</sup> août 1787, tenta de passer en force : 25 mai 1787, dissolution de l'Assemblée des Notables ; 15 août 1787, exil à Troyes du Parlement de Paris après son refus d'enregistrer les mesures fiscales ; 19 novembre 1787, tenue d'un lit de justice par Louis XVI les imposant ; 5 mai 1788, Réforme judiciaire de Lamoignon restreignant le pouvoir des Parlements.

---

<sup>26</sup> La reine avait été confortée dans son estime pour Brienne, par son frère Joseph II. Lors de sa visite incognito à Toulouse en juin 1777, sous le nom de comte de Falkenstein, il avait été reçu à l'archevêché où il fut reçu par Brienne. L'empereur fit part à son ambassadeur à Versailles de la forte impression que lui fit son hôte.

Mais Brienne ne réussit qu'à illustrer l'adage toujours actuel : « quand tout ce qui est nécessaire est impossible et tout ce qui est possible, est inutile, les temps sont mûrs pour une Révolution ! ».

Le 7 juin 1788, la Journée des Tuiles, se solde à Grenoble par 3 morts et 20 blessés,

Les 14 juin et 2 juillet 1788, se réunissent à Grenoble contre les ordres du Gouverneur une Assemblée des Notables des trois ordres. Elles décident la réunion à Vizille des Etats Généraux du Dauphiné. Informé de cette décision, Brienne furieux convoque les deux premiers consuls de Grenoble à Versailles et les fait emprisonner par lettres de cachet.

Le 21 juillet 1788, les Etats Généraux du Dauphiné, malgré l'interdiction, se tiennent à Vizille.

Le 8 août, sur le conseil et avec l'accord de Brienne Louis XVI convoque les Etats-Généraux du Royaume.

Le 24 août Brienne est renvoyé. La duchesse d'Abrantès raconte dans ses Mémoires que ce jour-là, « tous les jeunes avocats, toutes les têtes ardentes qui rêvaient déjà la Révolution, portèrent, sur la place de Grève, un mannequin habillé comme l'archevêque et le brûlèrent. Il y eu du tumulte, le commandant du guet fit tirer sur la multitude et plusieurs personnes tombèrent. »

La reine, désolée du départ de son favori, obtint de couvrir sa disgrâce de faveurs et de distinctions : elle arracha à Pie VI, malgré sa répugnance, le chapeau de cardinal qu'il obtint le 15 décembre 1788, et du même coup, la coadjutorerie de Sens pour son neveu Martial de Loménie, qui n'avait pas 25 ans. Un autre de ses neveux, Alexandre de Loménie, recevait en même temps un régiment de cavalerie et, Madame de Canisy, sa nièce, une place de Dame d'Honneur de la reine.

Curieusement le flot de boue déversé alors sur l'infortuné Brienne tant par les adversaires que les partisans d'une Révolution dont il avait ouvertes grandes les portes, par l'échec de sa politique et la Convocation des Etats Généraux passèrent sous silence la signature sous son ministère de l'Edit de Tolérance du 7 novembre 1787, le deuxième après celui de Joseph II à tolérer dans un Etat, des religions autres que celle du monarque.

On oublia aussi qu'avec son jeune frère, le ministre de la guerre, ils remirent en selle le comte de Guibert, d'après Napoléon, le plus grand stratège de son époque. Ils le chargèrent, avec la présidence du Conseil de la Guerre, nouvellement créé, des réformes nécessaires pour sortir l'armée royale de sa sclérose.

Sénac de Meilhan décrit le ministre déchu comme « sans caractère, sans ressource pour imaginer, sans constance pour exécuter »<sup>27</sup> Pour le Marquis Ducrest, chancelier du duc d'Orléans, futur Philippe l'Egalité, ce n'était « qu'un homme ignorant, médiocre, incapable ; un dangereux extrémiste qui veut réduire à la misère et au désespoir, cinquante mille citoyens »<sup>28</sup>. L'attaque est compréhensible quand on sait que ces pauvres « citoyens » victimes de Brienne ne sont autres que les 50 000 membres de la noblesse qu'allaient toucher les nouveaux impôts.

La duchesse d'Abrantès se fait l'écho de la pensée commune aux Salons de l'époque quand elle décrit « son esprit fin et délié, esprit d'intrigue surtout ; habile à faire valoir les plans des autres ; ayant plus de pétulance que de vivacité dans les idées, plus de vanité que d'orgueil ou de sentiment de juste estime de soi-même »<sup>29</sup>.

Le duc de Lévis, qui ne l'aimait pas, fit dans ses Souvenirs ce portrait de l'archevêque de Toulouse :

---

<sup>27</sup> Senac de Meilhan. Des Principes et des Causes de la Révolution Française

<sup>28</sup> Hubert Le Marle. Philippe l'Egalité, grand maître de la Révolution.

<sup>29</sup> Duchesse d'Abrantès. Op cité

« M. de Brienne avait l'esprit agréable et les formes insinuanes ; son grand art consistait de parler à chacun des choses qu'il croyait que l'on ignorait. Dogmatique avec les ignorants, il était réservé et même silencieux avec les gens instruits ; mais son silence n'avait rien de dédaigneux ; il prenait alors l'air distrait d'un homme occupé de grands intérêts. Doux par caractère et par principes, il ne blessait jamais personne ; et, ménageant tous les amours propres, il se faisait accorder une place dans l'estime publique, supérieure à celle qu'il méritait. Souple et même tortueux avec les gens en crédit, il parvenait à son but par des chemins détournés. »<sup>30</sup>

« Trop peu homme d'Eglise pour les croyants, il l'était et le sera encore trop pour les philosophes comme pour les révolutionnaires. De là viennent son discrédit, son insuccès et la ruine d'une réputation qui ne survécut pas aux grandes et décisives épreuves. Il est tentant et facile de porter des jugements tranchants... ». Pierre Chevallier, *Loménie de Brienne et l'ordre monastique : 1766-1789* Paris 1959-1960

Comment allait réagir, devant cette coalition des haines, celui qui n'était plus archevêque de Toulouse depuis que le roi, l'avait, six mois avant sa révocation, nommé archevêque de Sens.

Déjà en 1781, quand le siège de Paris fut vacant, l'on avait pensé à lui mais selon le duc de Lévis : «L'on cita dans le temps la réponse du roi à la demande que l'on fit pour lui de l'archevêché de Paris : il faut, dit-il, avec un mouvement d'impatience qui lui fait honneur, que, du moins, l'archevêque de Paris croie en Dieu »<sup>31</sup>. Ces propos ont été repris depuis par les différents biographes sans qu'on ait pu en vérifier l'exactitude, mais tous les témoignages des contemporains confirment la défiance du roi devant l'incroyance supposée ou réelle du prélat.

---

<sup>30</sup> Pierre, duc de Lévis. Souvenirs et Portraits 1780-1789

<sup>31</sup> idem

Cette fois-ci, il était difficile au roi de résister à la demande de son ministre, tenu éloigné de son diocèse de Toulouse par la rude bataille qu'ils avaient ensemble engagée. Sens, en revanche, se trouvait à mi-chemin entre Paris et Versailles où l'appelaient ses affaires et Brienne où, son faste retrouvé, sa famille s'était regroupée. En outre, il se rapprochait de son jeune frère, le comte de Brienne, ministre de la guerre dans son gouvernement, avec lequel il était très lié.

On mit généralement sur le compte de l'âpreté au gain de l'archevêque cet échange de siège. Celui de Sens aurait beaucoup plus rapporté que celui de Toulouse. Pure calomnie ; le contraire était vrai : le bénéfice du nouvel archevêché était inférieur de 50 000 écus à celui de l'ancien. Le roi rajouta en compensation celui de l'abbaye de Corbie.

Trop occupé par les charges de son ministère pour prendre possession de son archevêché, il ne semble pas qu'il s'y soit précipité une fois révoqué : abandonnant un pays en révolution, une Eglise en plein chambardement et un roi désemparé, il partit pour Nice recevoir des mains du nonce le chapeau de cardinal, obtenu par Marie-Antoinette, en dédommagement de ses malheurs. Après avoir reçu cette distinction suprême, le 15 décembre 1788, il entreprit alors un « Grand Tour » d'une année pleine, du printemps 1789 au printemps 1790. De la Toscane à Parme, de la Vénétie à Modène, de Mantoue à Bologne, le Cardinal-Archevêque, accompagné de son bibliothécaire, l'abbé François-Xavier Lairé, écumait les bibliothèques de la péninsule à la recherche de livres rares. Il avait connu cet ancien Minime à l'école de Brienne où il enseignait avant que l'archevêque et son frère, le futur ministre de la guerre, ne dotent largement l'établissement qui, grâce à eux, deviendra, la fameuse Ecole militaire de Brienne, rendue célèbre par Bonaparte. L'abbé Lairé, bibliophile passionné, écumait les bibliothèques des petits couvents endormis, en France d'abord, en Italie ensuite. Repéré par le prince de Salm, il en devint le bibliothécaire. A la mort du prince,



Brienne qui ne l'avait pas perdu de vue, se l'attacha à Toulouse puis lui fit rejoindre Sens. De là, il l'avait expédié en Italie pour y poursuivre ses recherches et c'est ainsi qu'ils s'y retrouvèrent. Il y a quelques temps se vendait à Drouot, estimé 6000 €, le catalogue en 2 volumes, effectué par l'abbé Laire de la collection de livres rares de son maître. Y étaient recensés 1332 incunables dont 2 exemplaires de la Bible de Gutenberg.

Dans le bref Eloge de « M. de Brienne, Archevêque ... de Toulouse » prononcé au nom de notre Académie par M. l'abbé Jamme, il fut demandé en conclusion à nos confrères de « ne pas exiger de suivre le cours des funestes dissensions qui ont désolé la France » et de simplement conclure « que par cette mort, les voies factices de la santé s'étant fermées tout à coup, la nature dérobe ainsi une victime aux monstres qui ont couvert la France d'échafauds, de sang et de deuil ».

Vous demandant de vous armer de courage, j'irai plus loin que mon vénérable prédécesseur et je vous convie à accompagner Mgr de Brienne dans son « Voyage au bout de la nuit »

### **La descente aux Enfers du Cardinal-Archevêque**

Le serment qu'il prêta à la Constitution Civile du clergé et son entrée dans l'Eglise Constitutionnelle, firent de Loménie de Brienne la figure de proue d'un drame dans lequel il perdit réputation et vie.

Le titulaire du vénérable archevêché de Sens, devenu Evêque constitutionnel du département de l'Yonne, prit enfin possession de son siège à son retour d'Italie, le 3 mai 1790.

Se rendant au vœu des Sennois, il se soumit à la pompe d'une intronisation solennelle : accompagné d'une députation de six membres de son chapitre, de ses aumôniers et de son coadjuteur,

sous l'escorte d'un détachement de cavalerie, passant sous un arc de triomphe dressé en son honneur, il regagna sa cathédrale. Accueilli par les compliments du Maire et les vins d'honneur de la municipalité, il ne put, dans son émotion qu'articuler « Etre désormais heureux de leur bonheur ». <sup>32</sup>

Il n'a fallu que trois jours pour que cet éclat imprudent éveille l'œil sournois de la haine. Du fond de son repaire de « L'Amy du Peuple », Marat pousse ses premiers hurlements de carnassier : "Il faut commencer par Loménie de Brienne et son coadjuteur, exposer leurs têtes sur une perche, les promener dans leur diocèse ». <sup>33</sup>

Le 12 juillet 1790, la Constitution Civile du Clergé est votée. Avec elle est rompu le lien de l'Eglise de France, devenue Eglise d'Etat avec Rome et l'Eglise universelle.

Le décret du 27 novembre 1790 enjoignit à tous les ecclésiastiques en fonction de prêter serment à la Constitution Civile, soit d'être remplacés et de perdre alors leur traitement. Les Constituants étaient persuadés que « le salaire auquel ils avaient réduit le clergé le mettait à la merci de ceux qui lui donnaient désormais le moyen de vivre »<sup>1</sup>.

Le 30 janvier 1791 Loménie de Brienne prête son serment « d'ecclésiastique fonctionnaire » avec son coadjuteur, son neveu Martial et la quasi-totalité du clergé de son diocèse. Il ne fut pas de ceux dont Mirabeau ne put s'empêcher de dire « Nous avons pris leurs biens, mais ils ont gardé leur honneur ». Seuls 3 autres évêques en charge de diocèse, firent, comme lui, le choix d'apostasier : Talleyrand, l'évêque d'Autan, Jarente, évêque d'Orléans et Savine, évêque de Viviers.

Le 23 février 1791, il reçoit, sous forme d'un Bref rendu public, une semonce du pape Pie VI.

---

<sup>32</sup> Aff. De Sens, 10 mai 1790

<sup>33</sup> 6 mai 1790 L'Amy du Peuple

Le bruit court que Brienne, si longtemps honni, devenu tout à coup, aux yeux du parti dominant le « modèle et comme le père » de l'Église gallicane »<sup>34</sup> est en train de flancher et de faire marche arrière.

Son hésitation lui vaut alors une lettre pleine d'insolence et d'égratignures mortelles de Beaumarchais. Son échec ministériel était-il dû à un : « défaut de talents ? Non, Mgr, personne ne vous en refuse mais (pardonnez l'austérité de ma remarque) peut-être leur a-t-il été semblé que tout ce mal venait d'un caractère trop indécis et mal affermi dans ses principes et ses résolutions ». <sup>35</sup> Tombé dans le piège, Brienne ne put que rassurer Figaro avec une humilité proche de la servilité.

Le 26 mars, il renvoya son chapeau de cardinal, dès le surlendemain en informe Beaumarchais qui répond, protecteur, au grand seigneur maintenant à terre « qu'il faut préférer à des chapeaux sans tête une bonne tête sans chapeau ».

A Toulouse, un Bulletin annonça que « menacé de perdre la pourpre cardinalice, leur ancien archevêque aurait conseillé au pape d'échanger sa tiare contre le chapeau de la Liberté, le bonnet phrygien ? » Cette information donne le climat de l'époque mais ne correspond en rien au style courtois et respectueux des échanges entre le pape et son cardinal.

Le 26 septembre, un Consistoire à Rome, le déchoit du cardinalat.

Le dimanche 6 mars 1791, un courrier de Toulouse arrive à l'évêché : il annonce qu'à l'unanimité moins une voix, le prélat vient d'être élu métropolitain du Sud, qu'un Te Deum avait été chanté à la cathédrale Saint Etienne et qu'il ne manquait plus que son acceptation. Deux « troupeaux » se partageaient le même pasteur. Pour de multiples

---

<sup>34</sup> Lettre de M. le cardinal de Loménie (plaquette anonyme)

<sup>35</sup> Le cardinal de Loménie de Brienne : ses dernières années. Joseph Perrin Soc. Arch. de Sens 1896

raisons, Brienne déclina la proposition toulousaine et opta pour Sens pour le plus grand bonheur de la population locale.

Son palais épiscopal ayant été saisi et vendu comme Bien National, il ne put l'occuper. Il acheta, pour un prix très avantageux, dans les faubourgs de Sens, l'antique abbaye de Saint Pierre le Vif, elle aussi vendue en Bien National. Les moines bénédictins partis, il s'installa dans le palais abbatial richement meublé avec cinq autres membres de sa famille (dont son neveu Martial dont il avait fait son coadjuteur). Il vendit pour se dédommager les matériaux de l'église abbatiale qu'il avait fait raser et dans laquelle étaient conservées les reliques de Saint Savinien, patron du diocèse et où étaient enterrés les premiers archevêques de Sens. Un auteur jésuite du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>ii</sup> prétend qu'il transforma les antiques catacombes de l'abbaye en poulailler et en porcherie. Les auges des porcs n'étaient autres que les antiques sarcophages. Mais soit punition du ciel, soit accident naturel, les catacombes profanées se seraient écroulées tout-à-coup et les habitants en auraient été écrasés. Le prélat philosophe n'aurait fait que rire de cette crédulité.

Au début de l'année 1793, il fut nommé président de la Société patriotique ou plus simplement du club des Jacobins de Sens réuni dans l'église Saint Didier. Il en remplit les fonctions, bonnet rouge sur la tête.

Pourtant d'après l'abbé Morellet, quand, il apprit la mort de Louis XVI, cet étrange prélat en bonnet phrygien éclata en sanglots, se retira dans son cabinet et ne voulut voir personne pendant plusieurs jours.

Le 2 août 1793, il est, pour la première fois mis en état d'arrestation sur ordre de la Convention. Il est rapidement libéré grâce à la levée en masse de la municipalité de Sens et à sa pitoyable lettre de justification adressée au comité de surveillance de la Convention.

Le 9 novembre, Brienne est à nouveau arrêté et jeté dans la maison de réclusion de Sens. Le 15 novembre, dans une nouvelle lettre adressée cette fois à ses collègues du conseil général de la commune, il « renonce à toutes ses fonctions et pensions ecclésiastiques », affirme que cette décision n'est pas due à son arrestation mais qu'elle avait été prise « dans des temps bien antérieurs ». Il achève par l'expression de son désir de terminer ses jours, amis de la Raison et de la Liberté ». Cette dernière phrase en style ondoyant fait écho à celle de l'évêque intrus de Paris, Gobel, renonçant à la barre de la Convention avec onze de ses vicaires à ses fonctions, reniant le culte catholique et se ralliant à la déesse Raison.

Appuyé par de nouvelles interventions en sa faveur, ce reniement supplémentaire trouva sa récompense dans sa libération le 26 décembre 1793 et son assignation à résidence chez lui sous la surveillance d'un garde.

Le 18 février 1794, la famille du vieux prélat se trouvait réunie autour de celui qui, jadis, l'avait comblée de ses bienfaits : sa jeune et jolie nièce, Mme de Canisy ; son neveu, le coadjuteur, échappé des griffes de la section des Piques ; ses deux autres neveux, Alexandre, l'ex-colonel et Charles, ex-lieutenant de vaisseau, arrêtés la veille et assignés à résidence au palais abbatial de leur oncle. Quelqu'un aurait manqué au rendez-vous si le comte de Brienne, l'ancien ministre de la guerre, n'était arrivé tout heureux de revoir et d'embrasser son frère. Dès son arrivée, il fut déclaré à son tour « suspect » et englobé dans la proscription commune de tous les siens. Deux membres du Comité de surveillance furent chargés de le garder sur place.

Le jour même une bande de terroristes s'était abattue sur l'abbaye solitaire y menant grand fracas. La perquisition fut affreuse. Elle eut lieu en présence de l'ex-cardinal, auquel cette tourbe ne se fit pas faute d'adresser personnellement les plus grandes injures. En fouillant dans ses affaires, elle y trouva une calotte rouge, dont elle

lui fit un grand crime. L'insigne de son ancienne dignité réapparut à cette heure sous les yeux du vieillard.

Restés avec leurs prisonniers, les cinq gardes avinés s'offrirent le soir, aux frais des victimes, un souper vite tourné à l'orgie. Ils avaient pris la précaution d'intercaler entre eux, un à un, les membres de la famille.

Que restait-il ce soir-là du fief de Brienne, de l'éclat et de la magnificence de ses concerts, de ses musiciens venus de Paris, de ses danses, de ses tables dressées dans les jardins, de ses vers et de ses chansons composés par des petits abbés de cours, de ses comédies accompagnées de petits ballets où dansaient la jeune et jolie Mme d'Houdetot ?

Que restait-il du « beau cardinal de Loménie, au camail orné du cordon bleu du Saint Esprit, au front élevé, au nez droit, à la figure agréable malgré une expression malheureuse annonçant une grande infortune. »<sup>36</sup> ?

Il était-là, l'ancien cardinal, aux jambes gangrénées, hôte de ce repas sinistre, forcé à boire et à manger sous les quolibets et les coups. Son supplice dura jusqu'à minuit. Alors seulement, il put se retirer dans sa chambre. Un garde le suivit mais resta en dehors de la chambre.

Le lendemain matin, le comte de Brienne, qu'on emmenait poser les scellés chez lui, avait demandé à faire ses adieux à son frère. Mais quel ne fut pas son saisissement en le trouvant sans connaissance, râlant affreusement. Il était 7 heures du matin. On envoya chercher un officier de santé. Il était trop tard. Vers 9 heures du matin, Etienne-Charles de Loménie de Brienne, exhalant un dernier soupir échappait à la vengeance des hommes.

Suicide ou mort naturelle ? Les contemporains, l'abbé Morellet, le comte Beugnot, l'abbé Brugières et l'historien de la ville de Sens,

---

<sup>36</sup> Duchesse d'Abrantès. Histoire des Salons de Paris

Tarbé sont formels : l'évêque s'est empoisonné comme Condorcet avec l'une de ces pastilles de Cabanis faites d'une combinaison de stramonium et d'opium. Les historiens plus récents comme Joseph Perrin, s'appuyant sur les rapports d'autopsie étudiés grâce à des moyens d'analyse inconnus à l'époque est tout aussi formel : la mort est d'origine naturelle et n'a été provoquée par aucune cause étrangère.

Les neveux obtinrent l'autorisation de leurs gardes d'enterrer le corps sans aucune cérémonie devant la porte principale d'une vénérable basilique, échappée de la destruction où étaient conservés les restes de Saint Savinien, le premier évêque de Sens.

Des fouilles récentes ont montré que Mgr de Brienne avait été enterré par ses neveux en « évêque » : les pieds à l'Ouest et la tête à l'Est.

Les deux inventaires réalisés à six mois d'intervalle des meubles et objets de la chambre à coucher de l'évêque mentionnent la présence « d'un Christ en ivoire, monté sur bois noirci ». Peut-on espérer que le dernier regard du pontife apostat se soit porté vers les bras ouverts du Rédempteur ?

---